

# Rapport d'orientations budgétaires 2025

**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2025**

## SOMMAIRE

1. Préambule .....	3
2. Le contexte économique.....	4
Contexte international .....	5
Contexte national .....	5
Loi de Finances pour 2025.....	7
3. Présentation des résultats du budget 2024 .....	8
4. Les orientations cadrant la construction du budget 2025.....	9
A. La section de fonctionnement .....	11
B. La section d'investissement .....	15
C. Le besoin de financement .....	16
D. L'état de la dette .....	16
E. L'épargne brute et l'épargne nette .....	17
Conclusion .....	17

## 1. Préambule

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif (BP), le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Il présente les engagements de la commune de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent. Conformément à la réglementation, le ROB précise notamment la structure et la gestion de la dette ou encore les éléments relatifs aux effectifs.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Conseil Municipal doit également être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes et les équilibres en résultant. L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement.

Pour 2025, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF), avec le dépôt tardif par le gouvernement d'un texte impactant fortement les ressources des collectivités territoriales.

Le Premier ministre a lui-même reconnu qu'« il n'est pas normal ni juste de montrer les communes et les collectivités territoriales comme si elles étaient responsables du déficit. » En effet, en application de la « règle d'or », les collectivités n'ont pas la possibilité, à la différence de l'Etat, de voter un budget en déficit et il leur est strictement interdit d'emprunter pour rembourser leur dette et pour financer leur fonctionnement.

Compte tenu des incertitudes quant au contenu du projet de loi de finances, ce document n'intègre pas à ce stade les mesures annoncées par le gouvernement mais non adoptées définitivement par le Parlement. Plus que jamais, l'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels et seront amenés à évoluer en fonction des mesures adoptées en loi de finances.

Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget Primitif (BP) 2025. C'est dans ces conditions que le Conseil Municipal est invité à délibérer pour prendre acte de ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

Dans la continuité des budgets précédents, la préparation budgétaire 2025 s'inscrit une fois de plus dans un contexte chahuté, inédit et exceptionnel :

- ✚ Au regard de l'ampleur des mesures annoncées dans le projet de loi de finances 2025 de l'Etat impactant les finances des collectivités locales et notamment communales.
- ✚ Au regard du contexte politique de ces dernières semaines : censure du gouvernement et interruption de l'examen parlementaire du projet de loi de finances.

Les orientations budgétaires présentées dans le présent rapport s'appuient sur l'analyse financière rétrospective et prospective réalisée et réactualisée chaque année et dont les éléments essentiels sont présentés ci-après.

## 2. Le contexte économique

### SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

#### Introduction

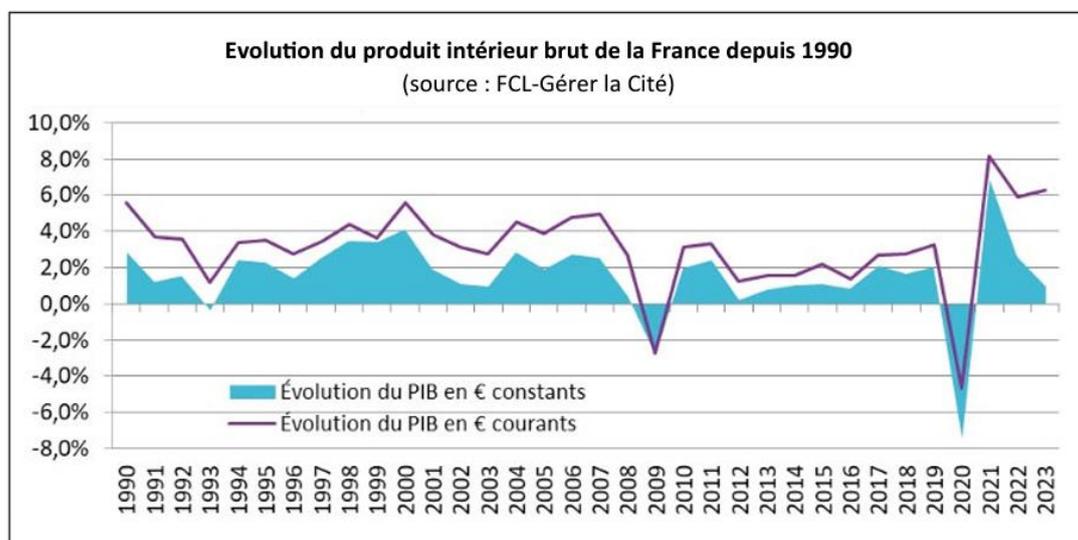
Si la situation économique de la France témoigne d'une certaine résilience, les incertitudes restent très fortes quant à la situation internationale : guerres au Moyen-Orient et en Ukraine, conséquences des élections américaines, difficultés de mise en place de la nouvelle Commission Européenne, etc.

Sur le plan national, le contexte d'instabilité politique persiste, conduisant à la présentation d'un projet de loi de finances spéciale pour garantir la continuité de la vie nationale et des services publics, et prolongeant la période d'élaboration du Projet de loi de finances.

#### Contexte national

Après une chute en 2020 dans un contexte de crise sanitaire, le produit intérieur brut (PIB) de la France avait connu en 2021 un rebond de + 6,9 %. Cette croissance s'est depuis modérée, atteignant + 2,6 % en 2022 puis + 0,9 % en 2023, et devrait évoluer à un niveau de + 1,1 % en 2024, (principalement tirée à la hausse par le commerce extérieur, mais freinée par des phénomènes de déstockage liées à l'atténuation des difficultés d'approvisionnement et par une consommation des ménages atone).

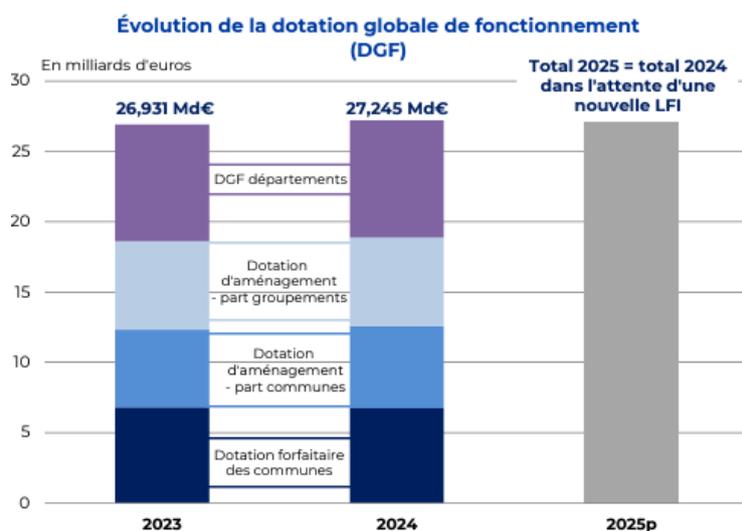
D'après les projections de la Banque de France, la croissance du PIB devrait se maintenir à + 1,2 % en 2025, grâce à une reprise de la demande intérieure (la Commission Européenne projette + 0,8 %, en intégrant l'impact des mesures fiscales consacrées au redressement des finances publiques).



#### Des dotations de l'Etat en baisse en euros constants :

#### Zoom sur la DGF :

*DGF 2025 = 2024 avec versement par douzièmes (sauf pour la DSR et la DNP) sur la base des montants de 2024 en attendant la notification des montants individuels, qui résultent notamment de la répartition interne à la DGF. Le PLF 2025 prévoyait à la fois une stabilisation du montant global et une augmentation de la péréquation à hauteur de 290 M€.*



## Répartition des dotations budgétaires prévue au PLF 2025 :

Principe : pas de versement tant qu'une loi de finances n'est pas votée, sauf si la législation existante permet au moins en partie le calcul d'attributions individuelle

Programme	Dotation (en M€)	Autorisations d'engagement (et évolution par rapport à la LFI 2024) - PLF 2025	Crédits de paiement (et évolution par rapport à la LFI 2024) - PLF 2025	Services votés ouverts par décret - Crédits de paiement
<b>119</b> (Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements)	<b>Total</b>	<b>3 799,2 (+1,0)</b>	<b>3 746,2 (+34,4)</b>	<b>3 711,8</b>
	<i>Dont :</i>			
	DETR	1 046,0 (-)	924,2 (+8,5)	
	DSIL	570,0 (-)	531,7 (-17,7)	
	DSIL exceptionnelle	0,0 (-)	114,4 (+3,5)	
	DPV	150,0 (-)	130,1 (+2,3)	
	DSID	211,9 (-)	167,7 (+12,8)	
	DGD	1 617,1 (+1,0)	1 617,1 (+1,0)	
	Titres sécurisés	100,0 (-)	100,0 (-)	
Aménités rurales	100,0 (-)	100,0 (-)		
<b>380</b> (Fonds d'accélération de la transition écologique)	Fonds vert	1 000,0 (-1 499,0)	1 142,9 (+18,9)	<b>1 124,0</b>

## CE QUI EST ACTÉ AU PLF 2025

- **Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales suivra l'inflation et sera augmenté de 1,7% en 2025** contre 3,9% en 2024.
- **Hausse des cotisations patronales CNRACL :**

Le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé au 1er janvier 2025, comme en 2023, à 9,88 % après 8,88 % en 2024. La baisse de 2024 visant à compenser la hausse simultanée d'un point de la cotisation employeur CNRACL est donc annulée.

- **Fraction de correction des potentiels fiscaux/financiers et de l'effort fiscal**  
Rappel : les lois de finances pour 2021 et 2022 ont prévu l'intégration progressive, dans le calcul des indicateurs financiers, des conséquences des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réduction des bases des locaux industriels) de la prise en compte de nouvelles ressources pour le calcul du potentiel fiscal, et au contraire de la réduction des recettes prises en compte pour le calcul de l'effort fiscal) via la création de fractions de correction.

Ces fractions devaient être prises en compte à hauteur de : 90 % en 2023, 80 % en 2024, 60 % en 2025, 40 % en 2026, 20 % en 2027, avec prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028.

Si ces taux ont bien été appliqués pour le calcul du potentiel fiscal et financier des communes et ensembles intercommunaux comme de l'effort fiscal de ces derniers, ils ont été modifiés pour l'effort fiscal des communes : les fractions de correction ont été prises en compte à hauteur de 100 % en 2023 et de 90 % en 2024 ; elles devraient l'être à hauteur de 60 % en 2025, 40 % en 2026, 20 % en 2027, avec prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028.

Un amendement en a été adopté par le Sénat prévoyant pour 2025 une pondération de la fraction de correction de l'effort fiscal des communes de 80 % au lieu de 60 %.

- **Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement :**

La taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m<sup>2</sup> puis par le taux voté par la collectivité. La valeur forfaitaire par m<sup>2</sup> est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC) au 3ème trimestre de l'année n-1. Au T3 2024 l'ICC est de 2 143, soit une hausse de 1,76 % par rapport à l'ICC au T3 2023. En conséquence la valeur forfaitaire serait (dans l'attente de la parution du décret officiel) de 1 054 € en Île-de-France et 930 € ailleurs.

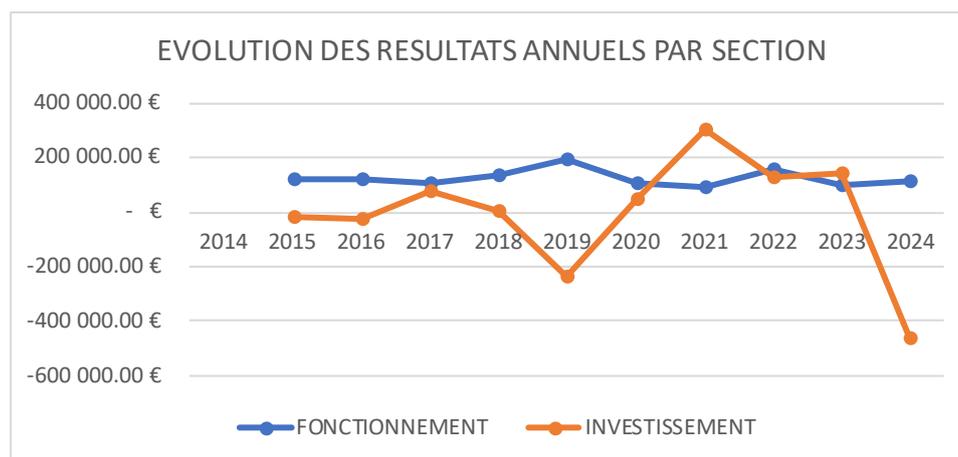
---

## CE QUI EST PREVU AU PLF 2025

---

- Gel des fractions de TVA
- Évolution des variables d'ajustement
- Mise en place d'un fonds de réserve
- Baisse du taux de FCTVA passant de 16,404% à 14,850%
- Schéma de financement de la métropole du Grand Paris
- Modalités de répartition du FPIC

## 3. Présentation des résultats du budget 2024



Le résultat annuel de la section de fonctionnement affiche une hausse en 2024 pour atteindre 113.416,76€ contre 95.976,98€ en 2023. Le résultat cumulé s'élève à 530.092,40 €.

La section d'investissement affiche un déficit annuel de -462.346,98 € contre un excédent de 143.529,64€ en 2023, et un résultat cumulé à 61.046,40 €.



#### 4. Les orientations cadrant la construction du budget 2025

Les orientations en matière de fonctionnement et d'investissement proposées ci-après répondent à un triple objectif :

- poursuivre une gestion rigoureuse pour maintenir une dynamique d'investissements nécessaire à la conservation du patrimoine et au développement de la commune,
- soutenir le dynamisme et l'attractivité du territoire et répondre aux besoins exprimés par la population,
- et conforter la maîtrise des dépenses, illustration de la poursuite de la bonne gestion du territoire.

#### La conduite d'une politique responsable et ambitieuse

La construction du budget de la commune de Tacoignières est axée sur la volonté de maintenir une épargne brute significative. Cette volonté sera affirmée à nouveau dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 malgré le contexte économique actuel.

Les contraintes financières s'imposant aux collectivités sont de plus en plus fortes. Au-delà de contexte inflationniste, les collectivités doivent faire face aux contraintes imposées par l'Etat :

- les recettes liées à la taxe d'habitation ont été compensées mais figées dans le temps,
- les dotations versées à la commune sont réduites au strict minimum,
- le budget de la commune est prélevé au titre du redressement des finances publiques,
- les mesures d'augmentation de la masse salariale sont imposées sans contrepartie financière.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, déjà engagée fortement dans la collectivité depuis plusieurs années, a permis de contenir la réduction de l'épargne brute et de rendre la contrainte budgétaire la plus indolore possible pour les contribuables, usagers des services municipaux et associations.

Afin de poursuivre cette nécessaire démarche de rationalisation des dépenses, la collectivité va être amenée à explorer toutes les pistes de réduction des dépenses possibles.

Cette démarche de rationalisation des dépenses permettra, tout en maintenant une qualité de service reconnue et orientée vers l'ensemble de la population, de soutenir son développement par la conservation du patrimoine existant et par des investissements structurants.

Parallèlement au travail conduit sur la maîtrise des dépenses, la collectivité sollicite le maximum de recettes via les aides publiques pour accompagner ses projets. Toutefois, les contraintes budgétaires pesant sur l'ensemble des acteurs publics laissent à penser que les niveaux de subventionnement seront à l'avenir de plus en plus contraints.

La mise en œuvre des priorités de l'équipe municipale doit se concrétiser dans le cadre du budget et rend indispensable un effort de gestion raisonnée, solidaire et responsable, passant par l'affirmation des objectifs financiers généraux que sont :

- La maîtrise des charges de fonctionnement courant en absorbant les augmentations subies
- La maîtrise de la masse salariale en intégrant les revalorisations imposées
- Le maintien du soutien apporté aux associations tout en l'adaptant aux spécificités et aux besoins de chacun
- Une stabilité des taux des taxes foncières
- La consécration des excédents budgétaires à l'investissement
- L'optimisation et recherche de financements extérieurs

Notre capacité d'investissement 2025 sera marquée comme l'année dernière par l'entretien et l'amélioration de la sécurité comme de la performance énergétique de nos bâtiments et équipements.

Les crédits d'investissements 2025 seront également consacrés à la poursuite de la réalisation des engagements pris par l'équipe municipale en place depuis 2020.

### **Rétroviser sur 2024 :**

En 2024, la commune a poursuivi son programme de sécurité en implantant à chaque route d'entrée du village des écluses afin d'abaisser la vitesse. Une campagne d'entretien du réseau routier a permis d'améliorer la qualité des voiries de la rue de la mare ronde, de la rue des Brices et de la rue du Clos de l'Isle et du PN22 jusqu'à la sortie de Tacoignières.

Lors des travaux de la rue du Clos de l'Isle, il a été mené des travaux de mise en sécurité des piétons en créant des trottoirs larges et stabilisés ainsi qu'un passage piétons inexistant jusqu'alors. L'organisation du stationnement a finalisé cette campagne de travaux.

Le parvis de la mairie a entièrement été aménagé et l'accès aux personnes à mobilité réduite a été mis aux normes pour se rendre à la mairie, à l'agence postale ainsi qu'au cimetière.

Les études pour la rénovation de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption ont été menées.

### **Les principaux projets 2025 sont :**

Les projets 2025 porteront sur :

- L'aménagement du parking de la Gare,
- L'enclenchement de la phase I des travaux de la rénovation de l'église,
- Les études de la phase II des travaux de rénovation de l'église,
- Le changement du chauffage de l'église,
- La continuité des actions pour l'amélioration des économies d'énergie (changement de l'éclairage de l'école, du bâtiment socio-éducatif, de la mairie),
- L'acquisition de matériel de l'entretien de la voirie,
- Les études concernant la rénovation intérieure du foyer rural,
- L'acquisition des parcelles de terres pour l'aménagement du parking de la gare,
- L'acquisition du bois du Theil.

# Analyse rétrospective

-

# Prospectives



## **A. La section de fonctionnement**

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale. En effet la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées.

### **1. Recettes de fonctionnement**

#### a) Produits de la fiscalité

Le produit de fiscalité directe a augmenté de 11,16% pour s'élever à 463.436 € contre 416.909 € en 2023. Une hausse qui s'explique par les variations nominales des bases d'imposition prévues par les lois de Finances ainsi que les nouvelles constructions, et non du fait de l'exécutif municipal puisque les taux d'imposition sont restés inchangés.

Malgré le contexte indiqué précédemment (inflation, augmentation des charges, baisse des recettes de l'Etat) et la nécessité de maintenir un niveau d'autofinancement, les taux de taxe foncière devraient rester inchangés pour l'exercice 2025.

Le taux de revalorisation des bases locatives pour 2025 est de 1,7% auquel il faut ajouter le coefficient correcteur et les allocations compensatrices. L'augmentation globale du produit de la fiscalité directe est estimée à 2%. Par prudence, le taux d'augmentation des bases dans la présentation de l'évolution des recettes fiscales ci-dessous a été fixé à 1% pour l'année 2026.

Exercices	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
Fiscalité directe	353 766	362 189	373 002	416 909	463 436	472 797	489 036
Variation	1.8%	2.4%	3.6%	11.8%	11.2%	2.0%	5.5%

Les recettes de fiscalité directe constituent 56,86 % des recettes totales 2024.

Il est à noter une baisse significative de la taxe additionnelle aux droits de mutation onéreux (TAMO) de 29.829,76 € soit -29,52% par rapport à 2023.

#### b) Les dotations de l'Etat :

La hausse des dotations et participations de l'Etat s'est poursuivie en 2024. S'élevant à 14.858,00 € par rapport à 2023 portant la baisse totale depuis 2015 à 34.243,00€.

Vu le contexte politique et le budget de l'Etat, il est prudent de prévoir une évolution neutre des dotations dites de péréquation pour 2025 :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
Dotation de Fonctionnement	93 378.00	78 726.00	66 815.00	61 289.00	55 722.00	51 135.00	46 350.00	40 769.00	44 354.00	46 436.00	46 000.00
Variation annuelle		-14 652.00	-11 911.00	-5 526.00	-5 567.00	-4 587.00	-4 785.00	-5 581.00	3 585.00	9 667.00	-436.00
Dotation de Solidarité Rurale	11 679.00	12 296.00	12 937.00	13 003.00	12 889.00	13 098.00	13 265.00	13 457.00	15 794.00	18 456.00	18 000.00
Variation annuelle		617.00	641.00	66.00	-114.00	209.00	167.00	192.00	2 337.00	5 191.00	-456.00
Variation cumulée		-14 035.00	-11 270.00	-5 460.00	-5 681.00	-4 378.00	-4 618.00	-5 389.00	5 922.00	14 858.00	-892.00
Dotation Globale de Fonctionnement	-34 243.00										

#### c) Les autres recettes disponibles.

Le produit des services (chapitre 70) représente la deuxième source de recettes de fonctionnement avec une part de 16,80% dans les recettes globales de la commune. Le produit réalisé dépend majoritairement de la fréquentation des services périscolaires (115.684,24 €) en forte hausse en 2024 considérant les effectifs inscrits (+17,38%) ainsi que de la participation de La Poste aux frais de l'agence postale communale (11.940,00 €).

Exercices	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
Produits des services en k€	65 008.50	71 609.00	51 708.10	73 797.90	109 443.69	120 000.15	136 921.24	130 000.00
Variation		10.15%	-27.79%	42.72%	48.30%	9.65%	14.10%	-5.05%

En 2025, le montant attendu sur les recettes des services est évalué à 130.000,00 € considérant la fréquentation du nombre d'élèves aux services périscolaires et l'estimation prudente sur les recettes de concessions.

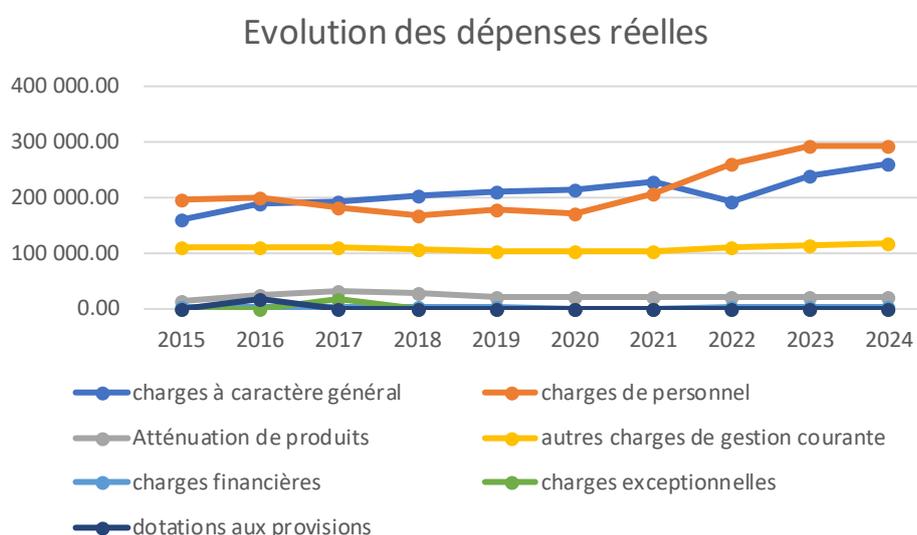
Les produits de gestion courante (chapitre 75) comprennent majoritairement les recettes de la location des logements communaux (39.261,90 €), de la salle des fêtes (12.290,00 €), du BSE (1.745,00 €) et des dons à la communes (505,00 €) pour un total de 53.801,90 €.

Les dotations du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelles a légèrement progressé de 680 € alors que le produit de la Taxe additionnelle sur les Droits de Mutation à titre Onéreux a chuté de 29,52% par rapport à 2023 passant de 101.038,76 € à 71.209,00 € en 2024.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
FDPTP	0.00	21 725.00	18 364.00	12 243.00	11 866.00	9 028.00	6 633.00	8 783.00	8 276.00	8 956.00	7 000.00
Variation annuelle		21 725.00	-3 361.00	-6 121.00	-377.00	-2 838.00	-2 395.00	2 150.00	-508.00	680.00	-1 956.00
TAMO	55 504.93	57 175.00	64 704.00	77 366.00	79 149.00	84 828.00	86 540.79	108 756.68	101 038.76	71 209.00	65 000.00
Variation annuelle		1 670.07	7 529.00	12 662.00	1 783.00	5 679.00	1 712.79	22 215.89	-7 718.92	-29 829.76	-6 209.00
Variation cumulée		23 395.07	4 168.00	6 541.00	1 406.00	2 841.00	-682.21	24 365.89	-8 226.92	-29 149.76	-8 165.00
<b>Total</b>						53 809.83					

## 2. Les dépenses de fonctionnement

Pour mémoire, évolution des principaux postes de dépenses réelles depuis 2015 :



### a) Les charges de personnel (chapitre 012)

Cette année encore, les dépenses de personnel des collectivités locales ont intégré en 2024 la hausse du SMIC de 2% en novembre 2024.

En 2024, les charges de personnel s'élèvent à 294.471,99€ contre 294.248,48 € en 2023 soit une hausse de 0,08%. Ces dépenses représentent 41,97% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour information, la part de la masse salariale de la strate démographique gravite autour de 44.10% en moyenne.

L'évolution des dépenses liées aux charges de personnel dans la collectivité depuis 2018 est la suivante :

Evolution du chapitre 012 depuis 2018 Chapitre 012	Prévu au Budget primitif	Réalisé au compte administratif
2018	176 003,51€	168 765,15€

2019	181 328,80€	179 333,80€
2020	197 211,99€	171 199,65€
2021	228.916,45€	207.550,32€
2022	261.264,00€	261.233,05€
2023	299 738,00€	294 248,48€
2024	314 354,35 €	294 471,99 €

La maîtrise des dépenses de personnel constitue et reste un enjeu important pour les collectivités locales. Les perspectives 2025 nous conduisent à envisager de prévoir une stabilité des effectifs communaux pour maîtriser l'évolution de la masse salariale qui sera toutefois impactée par :

- la prise en compte de l'évolution des carrières,
- les augmentations du SMIC qui interviendront probablement en cours d'année,
- la revalorisation du RIFSEEP, obligatoire au minimum tous les 4 ans,
- la participation financière de la commune à la prévoyance effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- l'augmentation de 1 point des cotisations retraite CNRACL passant au 1er janvier 2025 à 9,88%.

#### b) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles se composent de l'ensemble des achats, des dépenses d'activité des services municipaux et de dépenses d'entretien courant des bâtiments, des fluides, assurances et taxes.

L'année 2024 a été impactée pour les effets de l'inflation.

L'objectif global d'évolution se cale sur la préconisation de l'Etat, à savoir 1,2%.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
charges à caractère général	162 787.16	189 976.79	193 694.40	205 839.98	213 442.52	214 539.24	229 426.47	194 784.28	241 451.06	262 122.94	265 280.00
Evolution	-15.37%	16.70%	1.96%	6.27%	3.69%	0.51%	6.94%	-15.10%	<b>23.96%</b>	8.56%	1.20%

Le budget 2025 est guidé sur la même ligne directrice que celle du budget 2024 : maîtrise des dépenses tout en répondant aux différentes dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux œuvrant à l'intérêt général (démarches administratives, services à la population, entretien des espaces, bâtiments et équipements) tout en absorbant les hausses des coûts jusqu'ici régulièrement mais dorénavant exponentielles vu le contexte international.

#### c) Autres charges de gestion courantes et charges financières

Les premières se composent des indemnités et charges des élus, de la participation de la commune au budget du SDIS 78, du fonds de compensation des charges transférées versé à la CCPH, des subventions versées aux associations ainsi que d'autres contributions.

La participation au SDIS pour 2025 est en hausse de 5,99% pour un montant de 39.702,99 € contre 37.457,81 € en 2024.

Les subventions aux associations devraient rester stables.

Quant aux charges financières, une évolution à la baisse (-36,37%) tient compte du remboursement d'un emprunt.

# Les priorités 2025



## **B. La section d'investissement**

### **1. Dépenses d'investissement**

L'essentiels des projets 2025 portent sur :

- L'aménagement du parking de la Gare,
- L'enclenchement de la phase I des travaux de la rénovation de l'église,
- Les études de la phase II des travaux de rénovation de l'église,
- Le changement du chauffage de l'église,
- La continuité des actions pour l'amélioration des économies d'énergie (changement de l'éclairage de l'école, du bâtiment socio-éducatif, de la mairie),
- L'acquisition de matériel de l'entretien de la voirie,
- Les études concernant la rénovation intérieure du foyer rural,
- L'acquisition des parcelles de terres pour l'aménagement du parking de la gare,
- L'acquisition du bois du Theil.

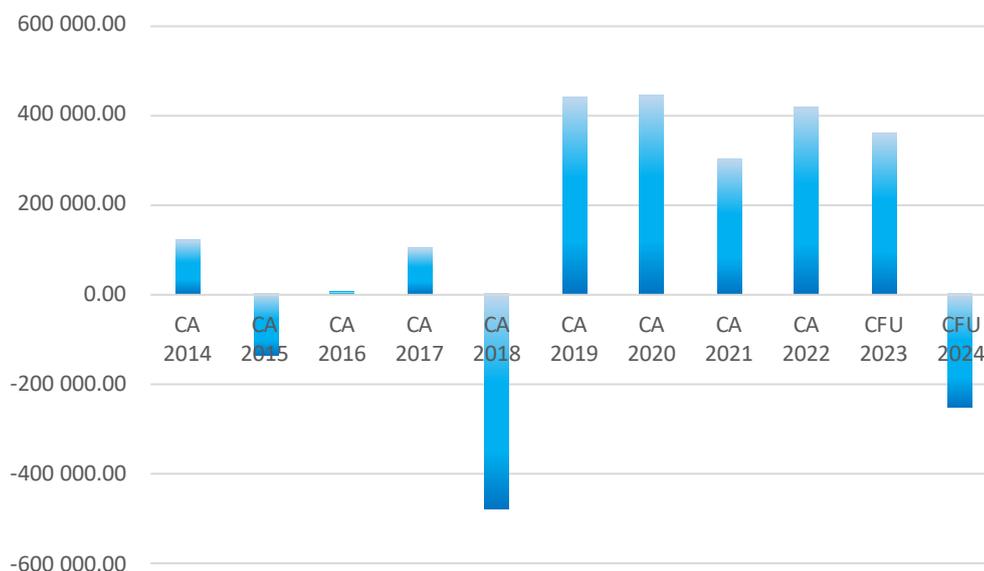
Par ailleurs, le remboursement annuel du capital de notre dette s'élèvera en 2025 à 26.652,13 €.

### **2. Recettes d'investissement**

- Essentiellement FCTVA (estimation à 54.102,00€) ; recette impactée par la baisse du taux passant de 16,404% à 14,85%.
- Autofinancement
- Le versement des soldes des subventions notifiées en 2024 :
  - L'Etat (DETR (église et cheminement piéton parvis de la mairie : 46.843,80€)
  - Département des Yvelines (restauration de l'église : 85.000,00€)

## C. Besoin de financement

Le besoin ou la capacité de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal au solde des dépenses d'investissement hors dette par rapport aux recettes d'investissement (hors emprunt) réalisées au cours de l'exercice. Si ce solde est négatif, on parle de besoin de financement devant être couvert par l'emprunt et à l'inverse. Si ce solde est positif, il s'agit d'une capacité de financement affectée au remboursement anticipé de la dette ou au fonds de roulement.



## D. L'état de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le capital restant dû s'élève à 344.353,71€ correspondant à deux emprunts :

N° Contrat	Montants	Durée /ans	Durée résiduelle	Etablissements prêteurs	Périodicité échéances	Taux	Capital restant dû au 01/01	Annuité de la dette	Intérêts restants dûs
130206	168 985.00 €	15.33	14.25	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	T	0,64548	141 983.06 €	10 927.62 €	921.58 €
00002878036	244 915.00 €	30	29	CREDIT AGRICOLE	T	0,82651	202 370.65 €	15 724.51 €	1 709.41 €
<b>TOTAL</b>							<b>344 353.71 €</b>	<b>26 652.13 €</b>	<b>2 630.99 €</b>

## E. L'épargne brute et l'épargne nette

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne de gestion courante est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

L'épargne nette est quant à elle obtenue en diminuant l'annuité de la dette (hors réaménagement de dette refinancé par emprunt) de l'épargne de gestion.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Considérant le remboursement d'un emprunt à hauteur de 185.000 €, l'épargne nette est impactée.



## En conclusion

### Un budget 2025 responsable et ambitieux pour permettre :

**Une amélioration de la qualité de vie des habitants**

**Un investissement fort pour préparer l'avenir**

**Une maîtrise de la trajectoire d'endettement pour préserver les marges financières et continuer à agir pour la commune**